

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 17 DECEMBRE 2020 -

DÉCISION N° 20 - 08 – 064

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 3 novembre 2020 s'est réuni le jeudi 17 décembre 2020 à partir de 15 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Décision 8 : L'approbation du plan pluriannuel de développement des compétences pour la période 2021-2023.

Les objectifs opérationnels et fonctionnels du SDIS se traduisent par des besoins de formation et sont formalisés au sein du registre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (RGPEEC) et dans les documents relatifs aux formations opérationnelles spécialisées (FOS) pour les risques particuliers.

C'est à partir de ces documents que le plan pluriannuel de formation est construit. Le projet figure en annexe du présent rapport et sera décliné chaque année en plan annuel de formation. Il convient de mentionner que le plan pluriannuel de formation comprend les moyens budgétaires nécessaires à sa réalisation.

La durée du plan est fixée par l'établissement. Aussi, est-il proposé de l'établir sur une durée relativement courte de 3 ans, soit de 2021 à 2023. Il pourra être révisé chaque année en fonction de l'évolution des besoins du service ou des textes réglementaires. Il intégrera également, après validation, le schéma départemental de formation.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Vu l'avis du comité technique,
Vu l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Suite aux avis favorables rendus par le comité technique réuni le 15 septembre 2020, et le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires réuni le 3 décembre 2020, le bureau du conseil d'administration approuve le plan pluriannuel de développement des compétences pour la période 2021-2023 et autorise le Président à signer le document ci-joint.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER